

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 1 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 1: IDENTIFICATION****Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette**
: **Hydrogène****Autres moyens d'identification**

: Pas disponible.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation: Traitement des métaux, refroidissement, soudage, etc.
utilisation professionnelle /Utilisation par les consommateurs
Restrictions d'utilisation: Aucune connue.**Famille chimique** : gaz :H**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:****Charbone Hydrogen Corporation**

5005 Boul. Lapinière, suite 1080

Brossard, QC, Canada

J4Z 0N5

No. de téléphone du fournisseur

: (450) 678 7171

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas d'information disponible.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification du produit chimique**

Dangers les plus importants: Gaz extrêmement inflammable. Gaz sous pression.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Gaz inflammable -Catégorie 1

Gaz sous pression - Gaz comprimé

Asphyxiant simple

Dangers physiques non classifiés ailleurs: Non applicable

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs: Le contact direct avec les yeux ou la peau peut provoquer des gelures.

Éléments d'étiquetage*Pictogramme (s) de danger**Mot indicateur***DANGER!**

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 2 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mentions de danger

Gaz extrêmement inflammable
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut déplacer l'oxygène et provoquer rapidement la suffocation.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Utiliser uniquement avec un équipement prévu pour la pression de la bouteille
Fermer le robinet après chaque utilisation.

Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.
Éliminer les sources d'inflammation si cela est possible et sans danger.

Protéger du rayonnement solaire et stocker dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:
Le contact avec le liquide risque de causer des gelures.

Informations écologiques:
Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
hydrogène	H	1333-74-0	100.00

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : N'est pas une voie d'exposition prévue.
- Inhalation* : Porter un équipement de protection individuel. Un appareil respiratoire autonome devrait être utilisé lors de situations d'urgence ou lorsque les limites d'exposition ne sont pas connues. Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
- Contact avec la peau* : Traiter les gelures selon le cas en réchauffant doucement la région affectée. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
- Contact avec les yeux* : Traiter les gelures selon le cas en réchauffant doucement la région affectée. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 3 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- : Simple asphyxiant - ce produit ne contient pas d'oxygène et risque de causer l'asphyxie en espaces clos. La teneur en oxygène dans la zone ne doit pas être inférieure à 19.5% ou des effets néfastes en résultera. En concentrations extrêmement élevées, le produit peut agir comme un asphyxiant et causer une respiration et un pouls plus rapide, la fatigue et l'inconscience. Pendant que l'asphyxie progresse, la nausée, le vomissement, la prostration et la perte de conscience risquent de se produire menant par la suite aux convulsions, au coma et au décès.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs***Agents extincteurs appropriés*

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Agents extincteurs inappropriés

- : Aucun à notre connaissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Gaz extrêmement inflammable. Les contenants fermés sous pression risque d'exploser en cas d'exposition à la chaleur excessive durant une longue période de temps. Le produit est un simple asphyxiant. Asphyxiant, peut remplacer l'oxygène dans un espace confiné. Peut déplacer l'oxygène de l'air qu'on respire et entraîner la suffocation et la mort, en particulier dans des espaces confinés.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Gaz inflammable

Produits de combustion dangereux

- : Pas disponible.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers*Équipement de protection pour les pompiers*

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Soyez extrêmement prudent. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Arrêter le débit du gaz si cela est possible. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Protégez le personnel contre l'évacuation ou la rupture des contenants. NE PAS diriger l'eau vers des conteneurs ou des bouteilles ouverts ou qui fuient et prendre des précautions pour ne pas faire pénétrer d'eau à l'intérieur d'un conteneur ou d'une bouteille ou sur ou dans les ouvertures d'aération. Restez à l'écart des extrémités des cylindres et se retirer immédiatement en cas de sons plus élevés ou de la décoloration des contenants.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 4 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé ne puisse s'infiltrer dans les endroits clos.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur du déversement. Ne pas pénétrer dans les espaces confinés sans une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition. Les fuites dans les lignes d'installation de l'équipement peuvent être identifiées en peignant les sites suspects avec de l'eau savonneuse. Les fuites peuvent être localisées par la formation de bulles. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Si la fuite ne peut être arrêtée, déplacer les bouteilles vers un espace ouvert. Isoler la zone jusqu'à dispersion totale du gaz. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé. Contrôler l'inflammabilité et le manque d'oxygène de l'air avant d'autoriser quiconque à retourner dans la zone. .

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802). En cas d'accident durant le transport aux États-Unis communiquez avec CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou International au 1-703-527-3887.

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Simple asphyxiant - ce produit ne contient pas d'oxygène et risque de causer l'asphyxie en espaces clos. La teneur en oxygène dans la zone ne doit pas être inférieure à 19.5% ou des effets néfastes en résultera. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'inhalation des gaz. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Protéger les bouteilles contre les dommages. Ne jamais essayer de lever la bouteille par le capuchon. Ouvrir lentement les vannes afin d'éviter une décompression rapide. Fermer le débit par la valve du cylindre et non seulement par le régulateur après utilisation. Utiliser uniquement avec un équipement prévu pour la pression de la bouteille Ne pas perforer ou incinérer les contenants.

Conditions d'un stockage sûr

- : Les cylindres devraient être entreposés debout et bien arrimés afin d'éviter qu'ils ne tombent ou se renversent. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur ou d'ignition. Éviter de stocker les bouteilles à gaz pendant plus de six mois.. Protéger du rayonnement solaire. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Agents oxydants. Halogènes. Métaux. Sodium. Potassium.

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 5 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Nom chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	VEMP	VECD	VEMA	VECD
hydrogène	Asphyxiant Simple P/D		P/D	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Fournir une ventilation d'échappement ou autres mesures d'ingénierie pour garder les concentrations de vapeurs dans l'air inférieures au valeur de seuil limite. Procédures recommandées de contrôle: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. La teneur en oxygène dans la zone ne doit pas être inférieure à 19.5% ou des effets néfastes en résultera. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.

Protection respiratoire

- : Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Une confirmation du type de respirateur le plus approprié pour l'application prévue devrait être obtenue des fournisseurs de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants. Des gants de protection, des combinaisons, des bottes et/ou d'autres vêtements de protection appropriés sont nécessaires pour éviter tout contact avec un gaz liquéfié réfrigéré ou un gaz comprimé s'échappant d'une bouteille (par exemple, des gants amples, un pantalon sans revers qui n'est pas rentré dans les chaussures ou les bottes, un tablier). Porter une protection appropriée pour les pieds lors de la manipulation des bouteilles.

Protection des yeux/du visage

- : Porter des lunettes de sécurité.

Autre équipement de protection

- : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection appropriés pour le risque d'exposition.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter l'inhalation des gaz. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Gaz
Couleur	: Transparent, incolore
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Mauvaises propriétés d'avertissement à de faibles concentrations.
pH	: Non applicable.

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 6 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Point de fusion/point de congélation**

: -259.2°C

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: -252.8 °C

Point d'éclair : Gaz inflammable, brûle à température ambiante.**Point d'éclair, méthode** : Non applicable.**Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)**

: Pas disponible.

inflammabilité : Gaz inflammable**Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)**

: 4%

Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)

: 75%

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.**Propriétés explosives** : Peut produire des mélanges explosifs avec l'air.**Tension de vapeur** : >7000 kPa**Densité de vapeur** : (Air = 1) 0.0695**Densité de vapeur relative** : Non applicable.**Solubilité dans l'eau** : Légèrement soluble**Autres solubilité(s)** : Pas disponible.**Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile**

: 0.45

Température d'auto-inflammation

: 400-585 °C

Température de décomposition

: Pas disponible.

Viscosité : Pas disponible.**Caractéristiques des particules**

: Non applicable.

Matières volatiles (% en poids)

: Pas disponible.

Composés organiques volatils (COV)

: Non applicable.

Pression absolue du récipient

: Non applicable.

Distance de projection de la flamme

: Non applicable.

Autres observations physiques/chimiques

: Température critique:-240°C

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité** : N'est normalement pas réactif.**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.**Risque de réactions dangereuses**: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 7 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Conditions à éviter** : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
- Matériaux incompatibles** : Combustibles forts. Halogènes. Des métaux.Sodium. Potassium.
- Produits de décomposition dangereux** : Pas disponible.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

- Voies d'entrée - inhalation** : OUI
- Voies d'entrée - peau et yeux** : NON
- Voies d'entrée - ingestion** : NON
- Voies d'exposition - absorption cutanée** : NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Simple asphyxiant - ce produit ne contient pas d'oxygène et risque de causer l'asphyxie en espaces clos. La teneur en oxygène dans la zone ne doit pas être inférieure à 19.5% ou des effets néfastes en résultera.

En concentrations extrêmement élevées, le produit peut agir comme un asphyxiant et causer une respiration et un pouls plus rapide, la fatigue et l'inconscience. Pendant que l'asphyxie progresse, la nausée, le vomissement, la prostration et la perte de conscience risquent de se produire menant par la suite aux convulsions, au coma et au décès.

Signes et symptômes - ingestion

- : N'est pas sensé être une voie d'exposition en conditions normales d'utilisation. (gaz)

Signes et symptômes - peau : Peut provoquer des gelures. Les symptômes d'engelures peuvent inclure l'engourdissement, une sensation de picotement et la démangeaison,

Signes et symptômes - yeux : Vaporiser le produit directement dans les yeux peut causer la congélation et peut causer des lésions oculaires.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Pas disponible.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

- : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

- : Pas disponible.

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 8 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Substances synergiques : Pas disponible.

Données toxicologiques : N'est pas classifié en termes de toxicité aiguë sur la base des informations disponibles. Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

<u>Nom chimique</u>	CL50(4hr)	DL50	
	<u>inh, rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
hydrogène	>15000 ppm 1 h	P/D	P/D

Autres dangers toxicologiques importants

: Non applicable

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Pas d'information disponible. Les données de toxicité mesurées ne sont pas disponibles pour les points finaux de toxicité aquatique de ces gaz. Ces produits chimiques sont gazeux à température et pressions standards et se sont pas sujets à séparation en produits primaires dans l'air, ce qui peut rendre hors de propos les tests de toxicité aquatique.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
hydrogène	1333-74-0	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
hydrogène	1333-74-0	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
hydrogène	1333-74-0	P/D	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Pas d'information disponible. Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation

: Pas d'information disponible.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
hydrogène (CAS 1333-74-0)		no bioaccumulation expected

Mobilité dans le sol : Pas d'information disponible.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Pas d'information disponible.

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 9 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails. Laissez dissiper en toute sécurité dans l'atmosphère. Ne pas perforer ou incinérer les contenants.

Méthodes d'élimination

- : Retourner au fournisseur avec la valve de la bouteille bien fermée avec le capuchon en place. Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 10 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN1049	Hydrogen, compressed	2.1	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Exceptions 173.306				
Canada (TMD)	UN1049	HYDROGEN, COMPRESSED	2.1	Aucun(e)	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	L'exemption pour quantité limitée peut être utilisée si expédiée dans des conteneurs de 0,125 litre ou moins, conformément à l'annexe 1. Indice PIU (plan d'intervention d'urgence) 3000				
ICAO/IATA	UN1049	Hydrogen, compressed	2.1	Aucun(e)	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA 200. ICAO / IATA avion cargo uniquement				
IMDG	UN1049	HYDROGEN, COMPRESSED	2.1	Aucun(e)	
IMDG Informations supplémentaires	N° EmS F-D, S-U				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. - Ne pas fumer. Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

- : Cette substance ne répond pas aux critères d'une marchandise dangereuse pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION
Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

Hydrogène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025

Page 11 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
hydrogène	1333-74-0	Oui	P/D	P/D	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Gaz inflammable; Gaz sous pression ;Asphyxiant Simple.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
hydrogène	1333-74-0	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
hydrogène	1333-74-0	215-605-7	Present	Présent	P/D	KE-20137	Present	HSR001002

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS
Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CE50: Concentration effective 50%.
EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
EPA: Environmental Protection Agency
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
La COI : inventaire de produits chimiques
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NOEC: Concentration sans effet observé
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

Hydrogène**Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 02/10/2025**

Page 12 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
SCBA : Appareil de protection respiratoire autonome (Self-Contained Breathing Apparatus)
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps

Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique
- 2. ECHA - European Chemical Agency
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCHST
- 4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists
- 6. California Proposition 65 List
- 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 02/10/2025

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<u>Préparée pour:</u> Charbone Hydrogen Corporation 5005 Boul. Lapinière, suite 1080 Brossard, QC J4Z 0N5 Telephone: (450) 678 7171	
<u>Préparée par:</u> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée par ICC The Compliance Center Inc. à partir d'informations fournies par Charbone Hydrogen Corporation et le service d'information en ligne du CCHST. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont fournies à titre indicatif et pour vous guider en cas d'exposition à ce produit. ICC The Compliance Center Inc. et Charbone Hydrogen Corporation déclinent expressément toute garantie expresse ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Les données contenues dans cette FDS ne s'appliquent pas à une utilisation avec un autre produit ou dans un autre processus. Cette Fiche de Données de Sécurité ne peut être modifiée ou altérée de quelque manière que ce soit sans la connaissance et l'autorisation expresse de ICC The Compliance Center Inc. et Charbone Hydrogen Corporation.

FIN DU DOCUMENT